

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU VENDREDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : le 26 mars 2026

Date d'affichage : le 26 mars 2026

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 03

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 26 mars 2026 après convocation en date du 12 mars 2026, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué et peut délibérer valablement au cours de la présente séance sans condition de quorum.

Délibération n°2026/C04/05

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'An Deux Mille vingt-six, le trois avril à onze heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (10) :

M. Pascal LANDREAT, Président,

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Paul BRAUN, Dominique DEHARBE, Jean-Baptiste DRUOT, André MAITROT, Patrick MAUFROY, Claude PENOT.

Absents ou excusés (19) :

Mme et MM. Dominique BARONI, Daniel BLANC, Jean-Marie CAMUT, Philippe BORDE, Marielle CHEVALLIER, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jannick DERAEEVE, Bernadette GARNIER, David GARNERIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Jean-Michel HUPFER, Raphaële LANTHIEZ, Jérémy LEBECQ, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Gérard PICOD, Richard RENAUT, Jean-Michel VIARD.

Pouvoirs (03) :

M. Bruno FARINE à M. Christian BLASSON,
M. Michel LAMY à M. Loïc ADAM,
M. Gilles JACQUARD à M. Patrick DYON

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de quatre organismes bancaires (Société Générale, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel), notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
13	00	00

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de contracter auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée :	12 mois
Taux d'intérêt annuel variable :	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,90 point Si l'Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif
Périodicité de facturation des intérêts :	Trimestrielle
Commission de non-utilisation	Néant
Commission d'engagement	0,10% du montant autorisé, soit 750 €
Mise en place des fonds	Virement
Remboursement de fonds	Virement

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

Le Président



Pascal LANDREAT

Pascal LANDREAT
2026.04.08 10:07:28 +0200
Ref:10773988-16245233-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Cité Administrative des Vassaulles – 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS93047 - 10012 TROYES Cedex - Tél. 03 25 83 26 28 -
Courriel : contact@sdeda.fr